

**COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 06 avril 2021 à 19H00  
MAIRIE de VILLEREVERSURE**  
(Convocation en date du 1 avril 2021)

**Président** : M. Jordan GIRERD

**Présents** : Mesdames Danielle GUILLERMIN, Raphaële FRISON, Marianne BREVET, Chrystèle COURTHIAL, Marie-Pierre CHANEL ;  
Messieurs Jordan GIRERD, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Frédéric WALLE, Kévin FLAMANT

**Excusés** : Mesdames Cécile PIERRE et Céline AZNAR. Messieurs Daniel GAMEIRO, Mathias LAUGIER et Jérôme AVIRON.

**Pouvoirs** :

- Mme Cécile PIERRE à M. Jérôme CHURLET,
- Mme Céline AZNAR à M. Jordan GIRERD,
- M. Daniel GAMEIRO à M. Frédéric WALLE,
- M. Jérôme AVIRON à Mme Marie-Pierre CHANEL.

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas CLAIR

**APPROBATION  
DU COMPTE RENDU  
DU 15/03/2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 mars 2021 et passe à l'ordre du jour.

**Finances –  
Affectation des  
résultats 2020  
(Budget principal) -  
Rectificatif**

M. le Maire rappelle que l'assemblée a délibéré sur l'affectation de résultat de l'année 2020 pour le budget principal (Commune) lors de sa séance du 15 mars 2021, sous la délibération n°D210315\_05.

Il est apparu que les restes à réaliser en section d'investissement pour l'année 2020 n'avaient pas été reportés dans l'affectation de résultat. En voici la liste :

<b>RESTES A REALISER – ANNEE 2020</b>	
Dépenses d'investissement	219 001,82 €
Recettes d'investissement	43 790,00 €
<b>Total</b>	<b>175 211,82 €</b>

Voici, pour rappel, les résultats de l'année 2020 pour le budget principal (Commune) d'après le compte administratif :

Résultats de l'année 2020 :

Section d'investissement	31 390.69 €
Section de fonctionnement	225 669.36 €

Résultats cumulés au 31/12/2020 :

Section d'investissement	- 168 440.01 €
Section de fonctionnement	667 390.83 €

De ce fait, l'excédent de fonctionnement est affecté à l'investissement, en réduction du déficit au :

	Compte 002 / Fonctionnement	Compte 001 / Investissement	Observations
Dépenses	/	168 440,01€	déficit d'investissement reporté => dépenses d'investissement
Recettes	323 739,00 €	/	excédent de fonctionnement reporté => recettes de fonctionnement – besoin de financement des restes à réaliser
<b>Compte 1068</b>	343 651,83€		besoin de financement => recettes d'investissement + besoin de financement des restes à réaliser

du budget primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'affectation de résultat de l'année 2020 concernant le budget principal (Commune) telle que présentée ci-dessus.

**ANNULE** de ce fait la délibération n°D210315\_05 en date du 15 mars 2021,

### Finances – Budget 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget Principal (Commune) pour l'exercice 2021. Il propose à l'assemblée d'adopter ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget Principal (Commune) pour l'exercice 2021, comme suit :

Equilibre de la Section de fonctionnement	1 072 800,00 €
Equilibre de la Section d'investissement	639 000,00 €

### Finances – Taux d'imposition 2021

M. le Maire informe à l'assemblée que compte-tenu de la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'ont plus à délibérer sur le taux de celle-ci.

En revanche, il convient de se prononcer sur les taux pour le foncier bâti et non bâti.

M. le Maire rappelle les taux en vigueur :

Taxes	Taux votés 2020
Taxe foncière (bâti)	<b>15,20%</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>48,10%</b>

Et propose de ne pas les augmenter pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir les taux votés en 2020, pour l'année 2021 sachant que le taux du Département de l'Ain de 13,97% est rajouté pour la taxe foncière bâti, ce qui donne les taux applicables suivants pour l'année 2021 :

	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Taxes</th> <th>Taux votés 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe foncière (bâti)</td> <td>29,17% (taux communal de 15,20% + taux départemental de 13,97%)</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière (non bâti)</td> <td>48,10%</td> </tr> </tbody> </table>	Taxes	Taux votés 2021	Taxe foncière (bâti)	29,17% (taux communal de 15,20% + taux départemental de 13,97%)	Taxe foncière (non bâti)	48,10%																								
Taxes	Taux votés 2021																														
Taxe foncière (bâti)	29,17% (taux communal de 15,20% + taux départemental de 13,97%)																														
Taxe foncière (non bâti)	48,10%																														
<p align="center"><b>Finances – Amortissement immobilisations incorporelles</b></p>	<p>M. le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur les amortissements des immobilisations incorporelles suivantes :</p> <p>Compte 202 : frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre, Comptes 204 : subventions d'équipement versées, Comptes 205 : concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</p> <p>Il est proposé d'amortir les immobilisations incorporelles du compte 202 et des comptes 205 sur une durée de 2 ans et pour les comptes 204 sur une durée de 5 ans.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p><b>DECIDE</b> d'amortir les immobilisations incorporelles du compte 202 et des comptes 205 sur 2 ans et pour les comptes 204 sur 5 ans.</p>																														
<p align="center"><b>Finances – Subventions aux associations pour l'année 2021</b></p>	<p>Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2021 :</p> <table border="1" data-bbox="453 1155 1517 1447"> <tbody> <tr> <td>ADAPEI</td> <td>100,00 €</td> <td>CLUB DE L'AMITIE</td> <td>190,00 €</td> </tr> <tr> <td>ADMR</td> <td>400,00 €</td> <td>ECHO DU SURAN</td> <td>1 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>AGEK</td> <td>100,00 €</td> <td>FCHR</td> <td>550,00 €</td> </tr> <tr> <td>AVAL</td> <td>250,00 €</td> <td>LEON BERARD</td> <td>70,00 €</td> </tr> <tr> <td>BANQUE ALIMENTAIRE</td> <td>200,00 €</td> <td>MAISON DE LA MUSIQUE</td> <td>3 925,00 €</td> </tr> <tr> <td>CERCLE BOULISTE</td> <td>170,00 €</td> <td>PREVENTION ROUTIERE</td> <td>50,00 €</td> </tr> <tr> <td>STE DE CHASSE</td> <td>140,00 €</td> <td>ADAG - CLIC</td> <td>100,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p><b>APPROUVE</b> les montants des subventions aux associations pour l'année 2021, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.</p>			ADAPEI	100,00 €	CLUB DE L'AMITIE	190,00 €	ADMR	400,00 €	ECHO DU SURAN	1 000,00 €	AGEK	100,00 €	FCHR	550,00 €	AVAL	250,00 €	LEON BERARD	70,00 €	BANQUE ALIMENTAIRE	200,00 €	MAISON DE LA MUSIQUE	3 925,00 €	CERCLE BOULISTE	170,00 €	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	STE DE CHASSE	140,00 €	ADAG - CLIC	100,00 €
ADAPEI	100,00 €	CLUB DE L'AMITIE	190,00 €																												
ADMR	400,00 €	ECHO DU SURAN	1 000,00 €																												
AGEK	100,00 €	FCHR	550,00 €																												
AVAL	250,00 €	LEON BERARD	70,00 €																												
BANQUE ALIMENTAIRE	200,00 €	MAISON DE LA MUSIQUE	3 925,00 €																												
CERCLE BOULISTE	170,00 €	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €																												
STE DE CHASSE	140,00 €	ADAG - CLIC	100,00 €																												
<p align="center"><b>Finances – Liste des dépenses à mandater sur le compte 6232 "Fêtes et cérémonies"</b></p>	<p>Pour le compte 6232 "Fêtes et Cérémonies", M. le Maire propose un détail des dépenses imputables à ce compte.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p><b>ACCEPTE</b> la liste des dépenses au compte 6232 "Fêtes et cérémonies".</p> <p><b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>																														

**COMMISSIONS –  
POINTS SUR LES  
DOSSIERS EN  
COURS**

**Commission "Communauté Educative" :**

Mme Danielle GUILLERMIN informe le conseil municipal des points suivants :

- Fermeture des établissements scolaires à partir du lundi 5 avril, les élèves suivent les cours à la maison depuis le 6 avril. La rentrée est programmée le lundi 26 avril. L'école accueille toutefois entre 10 et 12 enfants de personnels prioritaires. Le personnel de la cantine est employé pour effectuer de la surveillance et du ménage,
- Suite au dernier conseil d'école et au sujet du fonctionnement de la cantine, afin de trouver des solutions, une réunion a été fixée avec les représentants de la commune de Ramasse et le personnel le mercredi 7 avril. La mise en place d'une surveillance pendant le repas est envisagé,
- Marianne BREVET informe d'un travail de saisie des données pour le fonctionnement du logiciel 3Douest. Celui-ci pourra être opérationnel pour la rentrée de septembre.

**Commission "Travaux/Infrastructures/Environnement" :**

Jérôme CHURLET fait part des points suivants :

- Rappel du compte rendu de la réunion de la commission le 12 mars (voir CR),
- Une balayeuse est en cours d'achat avec la commune de Simandre sur Suran,
- La journée de nettoyage de la place de la gare se déroulera le samedi 10 avril si la météo le permet. Elle pourra être repoussée au samedi 17 avril le cas échéant.

**Commission "Cadre de vie" :**

Nicolas Clair fait part des différentes avancées de la commission :

- Une réunion de la sous-commission fleurissement en date du 20 mars a réuni un grand nombre de personnes,
- Il présente un travail de recensement des massifs (46 lieux) réalisé par Chantal et Christian Caille. Une corvée de nettoyage sera bientôt programmée,
- Une matinée de nettoyage de la commune sera prévue avec toutes les personnes intéressées le samedi 1er mai à 9 heures (rendez-vous devant la mairie),
- Les bons d'achat pour les nouveaux habitants sont en cours de finalisation par Mme Céline AZNAR.

**Commission "Service à la population" :**

- L'inauguration de l'allée Georges Brassens est reportée à une date ultérieure,
- Le site internet de la commune est complété à hauteur de 70% à ce jour. Cette création demande beaucoup de temps.
- L'album photo pour les mariages est finalisé,
- Projet de construction d'une micro-crèche : un questionnaire sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres en lien avec l'ADMR,
- L'anniversaire des centenaires de la commune sont en préparation,
- Prochaine réunion du CCAS : le 26 avril à 20h00

**DIVERS :**

Kévin FLAMANT informe de déchets qui ont été déposés dans la forêt de La Rousse. Il se renseigne pour planter des piquets d'acacia afin d'empêcher de futurs dépôts de terre et de gravats.

Le marché du 5 avril « Picorez dans l'Ain » s'est bien passé.

La réunion du 26/04 sur l'urbanisme est décalée au 03 mai à 19h00 en mairie.

□□□□□□

**SEANCE LEVEE A 21h00**

CONVOCATION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

 **A déterminer**